

L'INSERTION SOCIALE AU CŒUR DU CHANTIER



Répondant à un enjeu sociétal fort, la RATP et Île-de-France Mobilités, maîtres d'ouvrage du projet, ont intégré des clauses d'insertion professionnelle dans leurs marchés.

Ce dispositif permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

LES CHIFFRES CLÉS

24 %

des lots du projet sont concernés
par des clauses d'insertion
professionnelle

200 000
heures
de travail

au total, sont concernées
par ces contrats

90

personnes en insertion
travaillent sur le chantier

Des clauses obligatoires pour les entreprises

Au total, le cahier des charges élaboré par les partenaires du projet oblige les entreprises de travaux à dédier 200 000 heures de travail à des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes sans qualification ou des jeunes diplômés en recherche d'emploi, des travailleurs handicapés, les bénéficiaires des minimas sociaux (ex RSA) ou encore des personnes inscrites dans des structures d'insertion.

En complément de ces objectifs quantitatifs définis dans le cadre des marchés conclus avec les entreprises de travaux, une démarche qualitative a été mise en place afin que ces contrats d'insertion constituent une étape positive dans le parcours professionnel des personnes embauchées et facilitent leur montée en compétences.



Des formations sur mesure en interface avec le territoire

Afin de créer des contrats d'insertion dans tous les types de métiers mobilisés sur le chantier du prolongement de la ligne 14 à Saint-Ouen, des formations spécifiques ont été mises en place, en lien avec les acteurs institutionnels du territoire. Par exemple, pour recruter des opérateurs de tunnelier, poste demandant un certain niveau de qualification, des sessions d'information collective ont été organisées avec l'appui du conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Destinées aux acteurs de l'emploi sur le territoire, et aux publics concernés afin de leur expliquer le métier, les avantages et les contraintes, ces formations ont notamment permis d'employer 8 personnes en situation d'exclusion professionnelle sur la centaine de candidats rencontrée. Ces emplois déboucheront à terme sur d'autres sessions de formation et sur des contrats de longue durée.

En 2016, les entreprises en avance sur leurs objectifs

47 800 heures chez Eiffage-Razel Bec

Le groupement Eiffage-Razel Bec a atteint, avec deux ans d'avance, son objectif de 45 000 heures travaillées à réaliser. Il emploie en 2016 près de 25 personnes en insertion. Via la régie de quartier du 17^{ème} arrondissement, dix personnes assurent le nettoyage des bureaux de la base vie. Enfin, le groupement emploie dix hommes-traffic pour gérer la circulation des véhicules de chantier.

Plus de 45 000 heures chez Bouygues-Soletanche

Le groupement Bouygues TP-Soletanche Bachy-CSM Bessac a quant à lui largement dépassé son objectif de 20 000 heures travaillées.

À fin septembre 2016, 22 personnes travaillent sur le chantier dans le cadre d'un contrat d'insertion. Les postes occupés sont variés : aide coffreur, assistante administrative, homme-traffic, aide magasinier, aide électricien, technicien de surface, aide ferrailleur, agent de préfabrication de voussoir, opérateur de tunnelier.



Visite de Myriam El Khomri, Ministre du travail, sur le chantier du prolongement de la ligne 14 et rencontre avec les équipes sous contrat d'insertion professionnelle, le 5 novembre 2015.

Des relais du territoire constamment mobilisés

La RATP et Île-de-France Mobilités ont fait le choix de s'appuyer sur des facilitateurs locaux pour gérer le dispositif d'insertion professionnelle : la Maison de l'emploi à Paris, et le service emploi-insertion de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour la banlieue. Les deux travaillent main dans la main afin d'assurer leur rôle d'interface entre la RATP, Île-de-France mobilités, les entreprises et les structures locales d'insertion et d'emploi. Ils assurent le suivi et le contrôle des entreprises pendant l'exécution des clauses, et relaient les besoins des entreprises auprès des acteurs locaux de l'emploi et des structures d'insertion.